



Ravalement de façade d'un immeuble : à quelle fréquence doit-il être réalisé ?

Vérfifié le 07 octobre 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Dans certaines communes, un arrêté préfectoral peut obliger le propriétaire d'un immeuble à réaliser un ravalement de façade **au moins 1 fois tous les 10 ans**.

Renseignez-vous auprès du service de l'urbanisme de votre mairie (ou consultez son site internet) pour savoir si vous êtes concerné par cette obligation.

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

- [Mairie \(https://annuaire.service-public.fr/\)](https://annuaire.service-public.fr/)

Si l'obligation de ravalement de façade n'est pas respectée à cette fréquence, le maire peut exiger du propriétaire qu'il réalise ce ravalement dans un délai d'au maximum 1 an.

Sans action du propriétaire dans ce délai, le maire peut faire exécuter le ravalement de façade à sa place. Le propriétaire devra alors rembourser les frais engagés pour le ravalement. Ces frais sont accompagnés d'une amende de 3 750 €.

Textes de loi et références

- Code de la construction et de l'habitation : articles L126-1 à L126-6 [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006074096/LEGISCTA000041565060/#LEGISCTA000041565060)
(https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006074096/LEGISCTA000041565060/#LEGISCTA000041565060)
Articles L126-2 et L126-3
- Code de la construction et de l'habitation : article L183-12 [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000041570619) (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000041570619)

COMMENT FAIRE SI...

- [J'achète un logement \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15913\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15913)

Tous les comment faire si... (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/comment-faire-si>)